



© CD71

La prévention et la protection de l'enfance sont une action majeure de notre collectivité, qui doit, plus que jamais, s'adapter aux évolutions sociétales et législatives.

Malgré la période de restrictions budgétaires, nous avons tenu, avec la majorité, à réaffirmer notre rôle de chef de file des solidarités. L'enfance et la famille sont au cœur de nos priorités. En conséquence, nous avons fait le choix de développer la mesure du placement à domicile détaillée dans cette brochure.

Ce dispositif innovant consiste à maintenir les enfants devant être placés en structures spécialisées au domicile de leurs parents, et d'accompagner ces derniers au quotidien avec nos services départementaux. Ce dispositif fait suite à une décision judiciaire ou administrative pour maintenir les liens familiaux ; soutenir les parents dans leur parentalité ; donner une place aux parents dans la prise en charge de leur(s) enfant(s).

**Des objectifs qui entrent pleinement dans notre rôle de chef de file des solidarités.**

**André ACCARY,**  
Président du Conseil départemental  
de Saône-et-Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'accary', written over a horizontal line.

« Le placement à domicile (PAD) est devenu après la réforme de la protection de l'enfance une nouvelle modalité d'accueil des enfants confiés, dans la logique de diversification des mesures de prévention et de protection de l'enfance. Plusieurs territoires ont expérimenté sa mise en œuvre, avec des finalités et des pratiques hétérogènes. Cette forme d'intervention a ouvert de nouveaux champs de questionnements : s'agit-il d'un placement ou d'une mesure de milieu ouvert ? Se situe-t-on dans un cadre administratif ou judiciaire ? Quelles conséquences sur la relation aux détenteurs de l'autorité parentale ?

Le positionnement des professionnels des établissements et des services départementaux, mais aussi des Magistrats, se devait d'être accompagné. Après deux ans de réflexion, trois structures se sont engagées dans l'expérimentation avec le soutien du Département, en appuyant la démarche sur une association large des professionnels impliqués tant dans l'hébergement que dans le milieu ouvert. Cette démarche a compté autant que l'ouverture des places d'accueil en PAD elles-mêmes : il s'agissait de co-construire les outils de référence avec les professionnels. Ces référentiels s'inscrivent en même temps dans les champs de réflexion croisés autour du placement à domicile : celui de la protection de l'enfance, avec notamment la réflexion sur l'évaluation des risques de danger, celui du soutien à la fonction parentale et de la prévention, celui des politiques publiques territorialisées.

Les outils ne sont jamais parfaits ni exhaustifs ; mais leur diffusion et leur appropriation permet de valoriser le travail de nos professionnels, d'adapter réciproquement les pratiques et les outils eux-mêmes. C'est l'objet de cette édition des référentiels construits dans le cadre de la mise en œuvre du placement à domicile dans notre département. »

**Abderrazzak IZZAR**

Directeur général

Association PRADO BOURGOGNE

**Pierre STECKER**

Directeur de l'enfance  
et des familles

Conseil départemental  
de Saône-et-Loire

## PROGRAMME

9 h - 9 h 30 : Accueil des participants

9 h 30- 9 h 45 : Propos d'ouverture (Prado Bourgogne / Département de Saône-et-Loire).

9 h 45 - 10 h 30 : Intervention d'**Anne OUI**, chargée de mission coordonnatrice à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance : « Le placement sans déplacement, finalités, modèles et pratiques ».

10 h 30 - 11 h 30 : Table ronde-débat : présentation des 3 expériences de Placement à domicile en Saône-et-Loire, regards croisés des cadres et des travailleurs sociaux.

### Intervenants :

**Alain Fritsch**, directeur du Pôle éducatif Ouest Bourgogne, Association Prado Bourgogne ;

**Emmanuel Pisseloup**, directeur de l'Institut Saint Benoît, Association Saint Exupéry ;

**Didier Bernard**, directeur de la Roche-Fleurie, Association la Roche-Fleurie.

11 h 30 - 11 h 45 : Pause

11 h 45 - 12 h 45 : Table ronde-débat : quels référentiels communs pour agir ?  
Présentation des outils élaborés dans le cadre du placement à domicile, mise en perspective critique.

### Intervenants :

**Sophia Myskowiak**, éducatrice, association du Prado Bourgogne ;

**Karen Pellenard**, éducatrice, Institut Saint - Benoît, association Saint Exupéry ;

**Patricia Guyon** et **Sylvie Gautheron**, éducatrices, association Roche-Fleurie ;  
2 professionnels du Département.

**Grand témoin : Anne OUI** (ONPE).

12 h 45 - 13 h : Conclusion : quels outils dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance de 2016 ?

**Pierre Stecker**, directeur de l'enfance et des familles au Département de Saône-et-Loire.

13 h - 14 h 30 : Poursuite des échanges autour d'un déjeuner organisé par le restaurant pédagogique du Prado Bourgogne.

# POUR VOUS, le DÉPARTEMENT agit !



## « L'INTERVENTION À DOMICILE EN PROTECTION DE L'ENFANCE »

Rencontre technique départementale des professionnels  
de la prévention et la protection de l'enfance  
en Saône-et-Loire

6 Janvier 2017 de 9 h à 14 h 30

Salle Rambuteau - Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - 71000 Mâcon

[www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)



ASSOCIATION  
La Roche-Fleurie

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Vous pouvez vous inscrire par courriel à [def@cg71.fr](mailto:def@cg71.fr) ou par téléphone au **03 85 39 56 41**  
jusqu'au **3 janvier 2017 au plus tard** (attention nombre de places limitées :  
les personnes retenues recevront une confirmation de leur participation).